

RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 00187

Numéro SIREN : 788 336 055

Nom ou dénomination : SEMCRA

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2018 sous le numéro de dépôt 12207

# SEMCRA

## SOCIETE SEINE ET MARNAISE DE CHAUFFE RATIONNELLE

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros

Siège Social : 1240, avenue St Just – ZI de Vaux le Pénil – 77016 Vaux le Pénil  
N° 788 336 055 RCS Melun

### Assemblée Générale Ordinaire

du 17 mai 2018

### PROCES-VERBAL

L'an Deux Mille Dix-Huit,  
Le 17 Mai, à 14 h 30,

L'Associé unique de la société SOCIETE SEINE ET MARNAISE DE CHAUFFE RATIONNELLE, SEMCRA, société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros divisé en 2 000 actions de 20 Euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société PROXISERVE, 155-159 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret, sur convocation faite par le Président.

#### Sont présents :

- PROXISERVE HOLDING, Associé unique, représentée par Monsieur Stéphane CAINE,
- Madame Bénédicte MELOU.

#### Est absent excusé :

- Monsieur Thierry METROT,

Assiste également à l'Assemblée Générale, Madame Marie-José GRAZIANI, en qualité de Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane CAINE, représentant la société PROXISERVE HOLDING.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau, que l'associé présent ou représenté, possède l'ensemble des actions composant le capital.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé unique,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Démission du Président,
- ♦ Nomination du nouveau Président,
- ♦ Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Thierry METROT de son mandat de Président à compter de ce jour, et lui donne quitus entier et définitif de son mandat.

L'Associé unique remercie Monsieur Thierry METROT pour le travail accompli depuis sa nomination.

**Cette résolution est adoptée**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Associé unique décide de nommer en remplacement de Monsieur Thierry METROT à compter de ce jour :

Madame Bénédicte MELOU, née le 27 mai 1960 à Suresnes, de nationalité française,

en qualité de Président de la société SEMCRA pour une durée arrivant à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Madame Bénédicte MELOU disposera des pouvoirs prévus par la loi et les statuts pour l'exercice de ses fonctions de Président.

Madame Bénédicte MELOU, invitée à la présente réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et n'encourir aucune des interdictions, déchéances ou incompatibilités prévues par la loi pour l'exercice de ce mandat.

Le mandat de Président n'est pas rémunéré.

Toutefois, Madame Bénédicte MELOU aura droit dès à présent au remboursement de ses frais de déplacement et frais de représentation sur présentation de justificatifs.

**Cette résolution est adoptée**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales.

**Cette résolution est adoptée**

\*\*\*\*\*

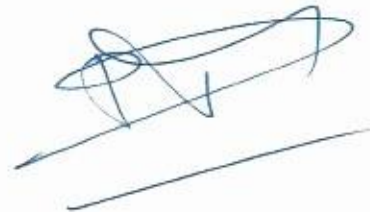
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique présent, le Président et le secrétaire.

**PROXISERVE HOLDING**  
Représentée par Stéphane CAINE

A handwritten signature in blue ink, consisting of two stylized 'S' characters.

**Le Président**  
Bon pour acceptation de pouvoir

A handwritten signature in blue ink, consisting of a complex, scribbled shape above a horizontal line.

**Le Secrétaire**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul Braun' with a long horizontal line underneath.